

Les grandes étapes des conquêtes démocratiques et de leur régression

La **démocratie** organise les pouvoirs pour tenter de gérer pacifiquement les conflits dans la société. Elle correspond à **l'apparition des États**.

* * * *

Le terme « démocratie » apparaît en France pour la première fois en 1370 dans une traduction d'Aristote.

Au Moyen Age et pendant la Renaissance, en France et en Europe, des milliers de villages disposaient d'une assemblée d'habitants où se prenaient en commun les décisions au sujet de la collectivité. Les « **communauté d'habitants** » ont fonctionné sur le mode de l'**autogestion** pendant des siècles. Certaines ont pu atteindre jusqu'à plusieurs centaines d'individus.

En plus des assemblées de « communautés », des **assemblées fédérales** pouvaient réunir plusieurs communautés, d'une même vallée par exemple, pour traiter de affaires communes.

Les villes de quelques milliers d'habitants tenaient aussi des assemblées qui pouvaient réunir 800 personnes.

En plus des assemblées municipales, des assemblées au sein des **guildes** de marchands et d'artisans se réunissaient régulièrement pour déterminer leurs statuts, les normes de travail, les droits et devoirs des membres...¹

Sous l'Ancien Régime, également, des communes s'émancipent des seigneurs locaux, elles sont alors administrées par les seuls citoyens qui payent l'impôt. Ils désignent leurs « Bourgmestres »

* * * *

La Révolution de 1789

La **Révolution** remet en cause la Royauté et le pouvoir héréditaire de la Noblesse (l'aristocratie). Elle remplace la souveraineté du pouvoir royal par celui du **Peuple**. Chaque citoyen est reconnu.

« nous tenons pour évidentes... ces vérités que tous les hommes ont été créés **égaux**² »

En 1789 : la révolution

- déclaration des **droits de l'homme** : « les hommes naissent et demeurent **libres et égaux** en droits » (repris dans la constitution de 1793)
- Les droits naturels et imprescriptibles de l'homme... sont la liberté, **la propriété**, la sûreté et la résistance à l'oppression. (article 2 de la déclaration des droits de l'homme)
- La propriété est déclarée "*droit naturel et imprescriptible de l'Homme*" (
- abolition de l'esclavage (liée aux luttes des esclaves dans les colonies françaises)

Dès 1789, la notion de « **peuple souverain** »³ s'impose en France.

1 Voir [Démocratie, Histoire politique d'un mot aux Etats-Unis et en France](#) Lux Humanités Francis DUPUIS-DERI

2_ constitution des États-Unis (1776)

3 Voir [Comment le peuple souverain a-t-il été inventé](#) (chronique de 3 mn sur France Culture

Mais un « *peuple souverain* » se voit dépossédé de son pouvoir par les élites révolutionnaires, une oligarchie⁴ qui a besoin de légitimer son propre pouvoir en se présentant comme **porte-parole** du peuple français.

L'abbé Sieyès fait adopter par **les élus du Tiers**, une décision qui les **transforme en représentants de l' « Assemblée Nationale »** et affirme que la Nation (synonyme de peuple à ce moment là) ne pourrait désormais parler que par la voix de cette Assemblée.

- **démocratie représentative**

« Les citoyens qui se nomment des représentants renoncent et doivent renoncer à faire eux-mêmes la loi ; ils n'ont pas de volonté particulière à imposer. S'ils dictaient des volontés, la France ne serait plus cet État représentatif ; ce serait un État démocratique. Le peuple, je le répète, dans un pays qui n'est pas une démocratie (et la France ne saurait l'être), le peuple ne peut parler, ne peut agir que par ses représentants. » L'abbé Sieyès

Dès ce moment là, deux approches du Peuple en découlent

- Le **peuple symbolique** : Celui de l'abbé Sieyès qui est représenté à l'Assemblée Nationale favorable à la **démocratie représentative**.

Au nom du peuple *symbolique* (porté par les "girondins") Sieyès distingue les « citoyens actifs », ceux qui paient suffisamment d'impôts directs et qui sont *capables* de voter, des citoyens passifs, dont la richesse ne justifie pas une imposition, et *incapables* de voter.

1791 : suffrage **censitaire** : seul les hommes riches (ceux qui payent le «cens ») votent. Les auto-désignés comme représentant du peuple créent la « *République des propriétaires* »⁵.

- du **peuple empirique** : Celle de tous les citoyens réels, ceux qui ont fait la Révolution, se réunissaient dans les clubs ou dans les sections des sans-culottes, ceux qui manifestaient dans la rue. (les Montagnards) n'aurait jamais voté la constitution de 1791

Jusqu'en 1830, dans les Républicains coexiste les deux approches du peuple.

Comment peut-on s'exprimer au nom d'un peuple,
auquel on commande en même temps qu'on lui doit son existence ?

Derrière ces conflits idéologiques se jouent des conflits d'intérêts de classes.

La **démocratie représentative** du **peuple symbolique**, prônée par Sieyès, peut faire adopter des textes que **le peuple empirique** (celui qui a fait les journées révolutionnaires) n'adopterait jamais, comme celui du suffrage **censitaire** qui prive la majorité des citoyens d'élire leurs représentants et crée la « *République des propriétaires* ».

**Prendre un temps d'échange sur la manière de prendre en compte la volonté du
« peuple souverain » aujourd'hui.**

4 **Oligarchie** (oligos : peu nombreux ; et árkhô : commander) voir **les formes d'organisations politiques**

5 Voir **J'y suis, j'y vote** Saïde Bouamama édition [L'esprit frappeur](http://paulmasson.atimbli.net)

Dès **1791** – La loi **Le Chapelier** (un des créateurs du club des Jacobins, dont la plupart deviendront l'aile gauche de la révolution) : Elle **interdit les regroupements de travailleurs** (syndicats), « *proscrit les organisations ouvrières, dont les corporations des métiers, les rassemblements paysans et ouvriers et le compagnonnage.* Au cours du siècle suivant, elle *interdit les grèves*, mais aussi *certaines formes d'entreprises non lucratives comme les mutuelles.* Elle se fonde sans doute sur l'esprit de 1789 affirmant qu'il « *n'est permis à personne d'inspirer aux citoyens un intérêt intermédiaire, de les séparer de la chose publique par un esprit de coopération* » : ce qui signifie que ces citoyens de fraîche date sont entièrement affranchis et protégés par les nouvelles institutions républicaines et qu'ils n'ont plus besoin de représentations collectives autres. Certains y ont cependant vu la garantie de la **liberté d'entreprise**, conçue selon les principes de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, comme moyen d'assurer l'enrichissement de la nation et le progrès social.

1791 : La Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne *Olympe de Gouges* (**Jamais voté**)

1793 : la Constitution prévoit

- **Suffrage universel masculin** pour tous les citoyens masculins adultes, une première.
- Une place centrale pour le **référendum**, permettant au peuple de **valider** les lois proposées par l'Assemblée
- Le **droit à l'insurrection**, inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793, consacrant le droit du peuple face à l'oppression

Adoptée par référendum, elle ne sera **jamais appliquée**.

En **1794**, à la décapitation de Saint-Just et Robespierre, qui défendaient l'intégrité de la révolution, la place prépondérante du peuple dans le futur régime, et une notion de citoyenneté sans faille, s'ensuit l'installation d'une bourgeoisie modérée et libérale (issue de la haute bourgeoisie des Girondins), dont les maître-mots sont le *libéralisme économique* (initié par les encyclopédistes avant la révolution), la *liberté individuelle* (y compris d'entreprendre) et le *droit de propriété*. L'industrialisation entame alors son essor.

En 1797 : Gracchus Babeuf favorable à une **république sociale** est décapité (Conjuration des Égaux contre la Convention).

En 1804, c'est l'Empire :

- **le code napoléon** affirme l'incapacité juridique totale de la femme mariée
- Napoléon rétablit **l'esclavage**.

Le régime qui s'impose à la fin de la Révolution de 1789, est une **démocratie bourgeoise**.
un système politique au service des intérêts de la Bourgeoisie.
La **propriété** devient la valeur dominante

La révolution de 1848 : La Sociale

Un demi-siècle plus tard

1848 (février) : Révolution populaire renverse Louis Philippe.

« *la classe ouvrière naît sur les barricades* »

- accent sur les droits économiques et sociaux et sur le devoir de l'État de les réaliser.
- Suffrage universel des hommes ...

- **droit d'association**
- Suppression de **l'esclavage** (Victor Schoelcher)

1848 (juin) :

- Suppression des Ateliers nationaux
- révolte => répression (4 000 morts)

Si la société est injuste, comment la transformer pour que la pacification des conflits ne se traduise pas par l'imposition du plus fort au plus faible ?

Juin 1848, marque un tournant. Les **Républicains** nés avec la Révolution, ont tourné le dos à l'aspiration populaire d'une **République sociale**.

L'aspiration démocratique va donner naissance aux courants **Socialistes**. Et aux luttes pour conquérir de nouveaux droits.

1864 : droit de grève

1871 : la commune de Paris 18 mars - 27 mai

- Mouvement libertaire : 1^{ère} prise de pouvoir ouvrier : organisation libertaire (démocratie économique)
- La Commune défaite : Interdiction des associations de travailleurs.

La **Commune de Paris** fut une réaction à la défaite française lors de la guerre franco-prussienne de 1870. et établit pour la ville une organisation. L'appel du 22 mars énonce que « *les membres de l'assemblée municipale, sans cesse contrôlés, surveillés, discutés par l'opinion, sont révocables, comptables et responsables* ». C'est la consécration du gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple : une démocratie directe reposant sur une citoyenneté active, renouant avec l'esprit de la constitution de 1793 qui fait du **droit à l'insurrection** « *le plus sacré des droits et le plus imprescriptible des devoirs* ». On est proche de **l'autogestion** (une république sociale et démocratique). Le Conseil de la Commune, issu d'un mouvement populaire, se préoccupe d'améliorer la condition des prolétaires. La Commune entend réaliser l'aspiration du mouvement ouvrier français du XIX^e siècle : « *l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes* ». La commune fut réprimée par le sang.

1881 Loi Interdit d'afficher et les imprimeurs crée le syndicat du Livre

1881-1882 lois Ferry sur l'école Publique et gratuite (81) puis Laïque et obligatoire (82)

1884 (le 21 mars) **Liberté syndicale** par la loi Waldeck-Rousseau.

Elle **légalise les syndicats** (liberté syndicale, liberté de constituer et liberté d'adhérer), et le droit syndical. (C'est l'**abolition de la « loi Le Chapelier »**)

1892 : Fondation de la Fédération Nationale des **Bourses du travail** : lieu où les ouvriers peuvent se rencontrer, s'organiser.

En son sein et sous l'impulsion de Fernand Pelloutier, se forment les thèses anarcho-syndicalistes (un syndicalisme révolutionnaire anti-étatique basant son action sur la grève générale) qui marqueront le mouvement syndical français.

1898 : le **Mutualisme**

Mouvement coopératif

1901 : Loi sur les associations

1905 : séparation de l'Église (privé) et de l'État (public) : la laïcité

1914 à 1918 : guerre

1920 :

- les femmes ont le **droit d'adhérer à un syndicat sans l'autorisation de leur mari**
- mais
- **loi interdisant l'avortement** (crime, passible de la cour d'Assise) et la contraception

1936 : Front Populaire avec grève générale : les accords Matignon

- Création du **droit syndical** (réintégration des grévistes).
- Création des conventions collectives
- et des délégués du personnel

1938 : la **femme mariée n'est plus « incapable civile »**, elle peut

- avoir une carte d'identité et un passeport,
- ouvrir un compte en banque sans l'autorisation de son époux

1940-44 : collaboration du régime de Vichy avec le Nazisme

L'extrême droite au pouvoir en France

- **Interdiction des partis politiques,**
- **suppression des municipalités**
- **dissolution des syndicats**, création et retour des corporations,
- **suppression des avantages sociaux** des accords Matignon et des conventions collectives,
- **suppression des délégués du personnel.**
- **Tribunaux spéciaux « sans appel »**

1944 (le 15 mars) Programme du Conseil National de la Résistance

1945 la libération : les droits fondamentaux sont rétablis

- Droit de vote des **femmes**: elles deviennent « **électrices et éligibles** » dans les mêmes conditions que les hommes » (ordonnance du 21 avril 1944)
- création de **La Sécurité Sociale** : maladie, vieillesse, allocation familiale, accident du travail
- **Droit de grève inscrit dans la constitution.**
- Loi concernant les **délégués du personnel**
- création des **Comités d'entreprise**
 - Information sur la gestion de l'entreprise
 - Budget (redistribution loisirs, vacances, culture...)

- Loi sur le **SMIG** et sur les *conventions collectives*
- **Droit des fonctionnaires de se syndiquer**
- **Statut des mineurs et de la fonction publique.**
- **Nationalisation** (mines, Électricité, Gaz, Renault,...)
- **Commissariat au plan** et à l'énergie atomique

1967 : loi Neuwirth autorise **la contraception**

(mais la pub sur cette loi est interdite et il n'y aura jamais de décrets d'application)

1968 : Événement de mai 1968 avec grève générale.

- **Droit syndicaux dans l'entreprise** (loi 27 du 12/68)
- droits des **sections syndicales** et des **délégués syndicaux dans l'entreprise**
- **Augmentation** SMIG de 35 %, salaire 10 %

1970 : l'autorité paternelle devient « parentale »

1972 : loi sur l'égalité des salaires homme / femme

1975 : loi Weil autorise l'interruption de grossesses (l'avortement) (définitive 1980)

1973 : 11sept **coup d'état au Chili** (renversement par une dictature d'un **régime démocratique**)

- droit de vote interdit
- droits syndicaux, d'expression, de manifestation interdits
- répression

1981 arrivée de la gauche au pouvoir

- L'une des 100 propositions de Mitterrand concerne le droit de **vote des étrangers** aux élections municipales. Elle ne sera pas tenue.
- 1982 - 1983 : les lois de décentralisation
- 4/10/82 et 28/11/82) **Lois Auroux** : « *Citoyens dans la cité, les travailleurs doivent l'être aussi dans leur entreprise* », ce qui était une idée avortée de la révolution française ; d'où :
 - interdiction de toute discrimination (politique, syndicale ou religieuse)
 - création du droit d'expression des salariés sur leurs conditions de travail ; dotation minimale de fonctionnement du CE (0,2 %) ; obligation de NAO (Négociations Annuelles Obligatoires sur les salaires et ce qui y touche de près ou de loin) ; nouveau CHSCT (Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de travail) ; droit de retrait en cas de danger grave et imminent ; formation économique des élus de CE.
- 1982 : **remboursement de l'avortement**
- 1983 : loi Roudy sur l'**égalité professionnelle** entre les hommes et les femmes
- 1984 : reconnaissance de l'**égalité des époux** dans les régimes matrimoniaux

1988 : création du RMI

1999 : la loi doit « favoriser l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives »

2005 : « **Non** » au référendum de ratification du Traité Constitutionnel Européen des français et des hollandais ... mais

2008 le traité de Lisbonne (qui remplace le TCE) est validé par les chambres **sans référendum.**

Le **suffrage indirect** (le Congrès) **remplace le suffrage direct** (référendum)

2008 primauté de **l'accord d'entreprise** sur **l'accord de branche**, ce qui modifie la hiérarchie du droit. (Loi El Khomri)

2015 Loi NOTRe sur l'**intercommunalité** :, renforce l'Intercommunalité (suffrage indirect) au suffrage direct (Commune) Éloigne les électeurs des décideurs

Voir également les fiches complémentaires

- [Démocratie et République](#)
- [les formes d'organisations politiques](#)
- [Le pouvoir des citoyens](#)
- [Les démocraties](#)